

QUOTA DES PRESTATIONS SAGE-FEMME REMBOURSEES PAR LA MUTUELLE

Votre nom et prénom :

Les prestations des sages-femmes sont remboursées (partiellement pour les préparations à l'accouchement et totalement pour les consultations pré et post-natales) **à concurrence d'un certain nombre** (variable selon les prestations). Cette feuille vous permettra de **comptabiliser les prestations** que vous avez eues avec chaque sage-femme que vous rencontrez, où que ce soit (hôpital, domicile, maison de naissance...) et qui vous ont tarifé leurs services. *Vous saurez ainsi quand votre mutuelle n'acceptera plus d'opérer au remboursement des prestations supplémentaires au quota.*

Il vous suffit de noter (ou faire noter par la sage-femme) la date et le nom de la sage-femme que vous avez vue dans la case correspondant à la prestation.

1/ Les préparations à l'accouchement

Le quota maximum est de 120 et chaque case vaut 5.

Si la préparation est individuelle (maximum 12 remboursées), il faut utiliser 2 cases

Si la préparation est collective avec 2 à 5 mamans (maximum 15 remboursées), il faut utiliser 1 case 1/2

Si la préparation est collective avec 6 à 10 mamans (maximum 24 remboursées), il faut utiliser 1 case

A noter : les différents types de préparations sont combinables

2/ Les consultations prénatales

Le quota maximum est de 12 consultations dont : 1 pour l'ouverture du dossier sage-femme et 11 pour les consultations suivantes. Il est possible de cumuler le même jour une consultation prénatale et une préparation à l'accouchement.

Ouverture	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11

3/ Les consultations postnatales immédiates jusque jour 5 après accouchement

Le quota maximum est de 1 consultations par jour excepter le J0 ou deux consultations peuvent être nécessaires. Les consultations d'allaitement ne peuvent être tarifées que au delà de J5

J0	J1	J2	J3	J4	J5
J0					

4/ Les consultations postnatales après le jour 5 depuis l'accouchement

Le quota maximum est de 9 consultations dont : 6 consultations (comprenant les 3 consultations d'allaitement possibles) et 3 consultations sur motivation de la sage-femme. Pour la suite, des consultations postnatales sont encore possibles avec la prescription d'un médecin

1	2	3	4	5	6
1. motivée	2. motivée	3. motivée	Sur prescription	Sur prescription	Sur prescription